

DECISION

LE MINISTRE DELEGUE CHARGE DES EAUX
FORETS CHASSES PÊCHES ET DE L'ENVIRON-
NEMENT

(/ISAS : (/U la Constitution du 14 Janvier 1995 ;

DGFP

(/U la Loi n° 99.016 du 16 Juillet 1999, modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance n° 93.008 du 14 Juin 1993, portant Statut Général de la Fonction Publique Centrafricaine ;

S/N°

(/U le Décret n° 00.172 du 10 Juillet 2001, fixant les Règles d'Application de la Loi n° 99.016 du 16 Juillet 1999, modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance n° 93.008 du 14 Juin 1993, portant Statut Général de la Fonction Publique Centrafricaine ;

DU

DCF

S/N°

(/U le Décret n° 01.076 du 1er Avril 2001, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

DU

(/U le Décret n° 01.227 du 30 Août 2001, portant nomination ou confirmation des membres du Gouvernement ;

(/U le Décret n° 98.023 du 12 Février 1998, portant Organisation du Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches de l'Environnement et du Tourisme et fixant les Attributions du Ministre ;

(/U la demande de l'intéressé en date du 20 Novembre 2001.

DECIDE

Article 1er. - Un congé Administratif de deux (2) mois au titre des années 1999 - 2000 à passer à BOSSANGO (Préfecture de l'OUHAM) pour compter du 3 Janvier 2002, est accordé à Monsieur MVALE Nicolas, Professeur de Lycée de 1ère Classe, 1er Echelon en service au Ministère des Eaux, Forêts, Chasses, Pêches de l'Environnement et du Tourisme à Bangui.

Article 2. - L'intéressé passant son congé à Bossango, voyagera à ses frais et prendra toutes les dispositions nécessaires pour rejoindre son poste dès l'expiration de son congé.

Article 3.- La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

FAIT A BANGUI, LE 8 JAN. 2002



- Jean-Michel MANDABA.-

AMPLIATIONS :

- MEF/CPET/CAB.....	1
- MDEF/CPE/CAB.....	1
- SG.....	1
- DGFP.....	1
- DCF.....	1
- DSAP/SPT.....	2
- INTERESSE	1
- DOSSIER	1
- ARCHIVES	1